Communiqué de presse – 26 juin 2025

Signature du Contrat Local de Santé 2025-2030 : Vaulx-en-Velin s'engage pour la santé de ses habitants

La Ville de Vaulx-en-Velin, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, la Préfecture du Rhône et de nombreux acteurs locaux, officialise la signature de son 2e Contrat Local de Santé (CLS). Ce dispositif structurant permettra de renforcer durablement la santé des habitants et de lutter contre les inégalités sur le territoire vaudais.

UN OUTIL STRUCTURANT POUR REPONDRE AUX ENJEUX DE SANTE DU TERRITOIRE

Le Contrat Local de Santé est un dispositif de coordination entre collectivités locales, services de l'État, professionnels de santé, et acteurs du champ médico-social et associatif. Il vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en s'adaptant aux réalités et aux besoins spécifiques du territoire vaudais.

Territoire jeune, populaire, dynamique mais confronté à de fortes fragilités sociales, Vaulx-en-Velin se mobilise pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, en renforçant l'accès aux soins, à la prévention, et en impliquant activement les habitants.

Ce nouveau CLS s'appuie sur un diagnostic local approfondi et une large concertation ayant réuni 14 groupes de travail, incluant habitants, professionnels de santé, associations, institutions, et services municipaux. Il s'inscrit pleinement dans les orientations du Projet Régional de Santé et de la stratégie métropolitaine.

UNE FEUILLE DE ROUTE CONCRÈTE POUR 2025-2030

Le CLS 2025-2030 repose sur quatre axes prioritaires :

- Faciliter l'accès aux droits et aux soins, tout en renforçant l'attractivité des professionnels de santé sur un territoire en tension ;
- Renforcer la prévention dès le plus jeune âge, avec des actions sur la nutrition, les addictions, la santé sexuelle ou encore l'activité physique ;
- Promouvoir la santé mentale, un enjeu majeur à Vaulx-en-Velin où l'offre est encore limitée, notamment pour les jeunes et les publics précaires ;
- Associer les habitantes et habitants, en développant l'information, les actions de proximité, la médiation en santé et des dispositifs d'écoute.

PARMI LES PROJETS PHARES :

- Déploiement de permanences d'accès aux droits et aux soins dans les quartiers prioritaires, notamment grâce au travail des médiateurs santé du CCAS.
- Maison de l'Enfant et de la Famille (MEF) au Centre de Santé Jean Goullard : ateliers santé pour enfants et parents (alimentation, émotions, hygiène bucco-dentaire…).
- Sensibilisation précoce au surpoids et au diabète avec le programme PIDOS (Point Info Diabète Obésité Surpoids).
- Déploiement d'actions avec les jeunes dans les collèges et lycées sur la santé mentale, les addictions, l'usage du numérique.
- Partenariat renforcé avec le CMP du Vinatier, notamment après son installation dans le sud de la commune.
- Accompagnement à l'installation de jeunes praticiens dans les quartiers sous-dotés, via des aides ciblées et un environnement de travail sécurisé.
- "Causettes en baskets" : marches santé hebdomadaires ouvertes aux parents, combinant activité physique douce et information santé.
- Participation directe de 15 habitantes et habitants aux groupes de travail du CLS.
- Création d'un réseau de relais santé (agents, habitants, associations) formés aux dépistages et aux messages de prévention (ex. : formation par le CRCDC aux dépistages des cancers).

UNE GOUVERNANCE COLLECTIVE ET UN PILOTAGE LOCAL

Le CLS de Vaulx-en-Velin mobilise une quinzaine de signataires dont l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville, le CCAS, la Métropole de Lyon, l'Éducation Nationale, la CPAM, le Vinatier, les centres de santé Jean Goullard et Santé Commune, la CPTS SPVV, et plusieurs structures associatives. Un Comité de Pilotage, appuyé par un comité technique, assurera le suivi de la mise en œuvre, avec une évaluation complète prévue en 2030.

Hélène Geoffroy, Maire de Vaulx-en-Velin :
« Ce Contrat Local de Santé est un engagement fort, au plus près des réalités des habitants. Il est l'expression d'un travail collectif pour que chacun puisse accéder à ses droits, à la prévention, à une offre de soins de qualité, quel que soit son quartier. À Vaulx-en-Velin, la santé est une priorité. »

Philippe Guétat, directeur départemental du Rhône et de la Métropole de Lyon à l'ARS Auvergne Rhône-Alpes :
« Ce deuxième contrat local de santé est une feuille de route ambitieuse et exigeante que nous avons la responsabilité collective de mettre en œuvre pour améliorer la santé des habitants de Vaulx-en-Velin. L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes continuera à être au rendez-vous, comme partenaire actif, facilitateur et soutien dans la durée »

CONTACT PRESSE :
Vaulx-en-Velin - Yann Benhayoun - 06 12 15 59 67
ARS Auvergne-Rhône-Alpes – ars-ara-presse@ars.sante.fr - 04 27 86 55 55